

a 074286

N° 1 — 1970

Le moyen âge

20. Sep. 1970



REVUE QUINZENTENNAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

PUBLIÉE AVANT LE CONCOURS DE LA « FONDATION UNIVERSITAIRE DE BELGIQUE », DU « CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE » DE FRANCE ET FAVORISÉE PAR UNE SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE BELGIQUE.

Directeurs :
MM. M. DELBOUILLE, G. DUBY, J. FRAPPIER,
M^{me} R. LEJEUNE, MM. E. PERROY et F. VERCAUTEREN.

z

104

Secrétaires de Rédaction :
MM. A. JORIS et P. TOUBERT.

In Ann. U.F. vol.

TOME LXXVI (4^e SÉRIE — TOME XXV)

LA RENAISSANCE DU LIVRE

Le monastère de Charroux au IX^e siècle

A la fin du VIII^e siècle le monastère de Charroux fut fondé par le comte de Limoges Roger et sa femme Eufrosia (1). La plupart des rares renseignements qu'on peut rassembler sur l'histoire de ce monastère se trouvent dans le *Liber de constitutione Karrofensis coenobii* rédigé au XII^e siècle et connu grâce à deux copies d'une époque plus tardive (2). En dehors de cette documentation c'est seulement un poème de Théodulfe, évêque d'Orléans, qui nous donne un témoignage notable sur les origines de l'abbaye (3) :

*Est locus, hunc vocitant Carroph cognomine Galli,
Quo patet electis aulica porta poli ;*
.....

(1) Pour la date de la fondation de Charroux cf R. VAN DOREN, art. « Charroux », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 12, 1953, col. 540 : « vers 785 » ; Ph. WOLFF, *L'Aquitaine et ses marges dans Karl der Grosse*, t. 1, Düsseldorf, 1965, p. 299, n. 251 ; « vers 783 » ; J. SEMMLER, *Karl der Grosse und das fränkische Mönchtum*, dans *Karl der Grosse*, t. 2, Düsseldorf, 1965, p. 260 : « um 780 » ; voir aussi G. CHAPEAU, Fondation de l'abbaye de Charroux. Étude sur les textes, *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1925-1927, p. 471 ss. Sur le comte Roger L. AUZIAS, *L'Aquitaine carolingienne 778-987* (Bibliothèque méridionale, 2^e sér., t. 28, Toulouse-Paris, 1937), p. 18 et n. 31 ; Ph. WOLFF, *op. cit.*, p. 290 sv. Pour les sources postérieures concernant Roger et sa fondation cf A. FROLOW, La relique de la vraie croix, *Archives de l'Orient chrétien*, 7, Paris, 1961, p. 208, n^o 75-78.

(2) P. DE MONSABERT, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux* (*Archives historiques du Poitou* 39), Poitiers, 1910, p. IV ss. ; cf les remarques critiques de G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, t. 2, Paris, 1952, p. 333, n^o 374.

(3) *MGH Poetae lat.* 1, p. 550, n^o 50, v. 1 ss.

*Denique Rotharius, comes ingens, inclytus heros,
Coniuge cum Eufrosia condidit istud opus.
Hoc fulvo argento, gemmisque exornat et auro,
Affluit et libris, vestibus atque sacris.*

.....

Selon Théodulfe la bibliothèque et le trésor de Charroux ont été particulièrement importants. Il n'en est rien resté (4). Dans le *Liber de constitutione* figure cependant un document qui permet de se rendre compte de la richesse extraordinaire de cette fondation monastique. Il s'agit du « testament » de Roger et de sa femme, texte dont la critique reste, certes, toujours à faire, mais qui, en grande partie sans doute, peut être considéré comme authentique (5). Le comte y rappelle l'introduction de douze moines sous leur abbé Dominicus, la dotation de propriétés en Poitou, Limousin, Périgord, Auvergne, la donation d'objets précieux pour les offices. Rien d'étonnant à ce que le comte se soit réservé la direction du monastère ; c'était seulement après sa mort et celle de sa femme, que l'abbaye devait être remise au roi. Quelque temps plus tard pourtant, peut-être au commencement des années 790 et après qu'un autre abbé, David, eut été introduit, ce fut Roger lui-même qui remit sa fondation à Charlemagne. Le roi accorda un diplôme d'immunité (6) qui signale expressément la bibliothèque (*volumina librorum*) du monastère.

Il est tentant de penser avec J. Semmler que Charroux a été réformé par Benoît d'Aniane. Bien sûr, ce monastère

(4) B. BISCHOFF, *Panorama der Handschriftenüberlieferung aus der Zeit Karls des Grossen*, dans *Karl der Grosse*, t. 2, Düsseldorf, 1965, p. 241 ; Ph. WOLFF, *op. cit.*, p. 299 sv.

(5) P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. 53 ss. ; cf. *ibid.*, p. XI ss.

(6) D. 194, *MGH DD Karol.* I, p. 260 sv. ; P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. 10 sv. Dans une observation préliminaire du D. 194 E. MÜHLBACHER signale des formules identiques à celles du D. 173 (27 juillet 792), diplôme par lequel Charlemagne prit le monastère d'Aniane sous sa protection et lui accorda l'immunité. Sur le précepte pour Charroux cf. J. SEMMLER, *Traditio und Königsschutz*, *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, 76, *Kanon. Abt.* 45, 1959, p. 5 sv.

figure sur cette liste des abbayes d'Aquitaine qui, au cours du IX^e siècle, a été ajoutée à la *Notitia de servitio monasteriorum* ; il s'en faut pourtant que toutes les questions posées par cette liste aient été résolues, et jusqu'ici personne n'a pu établir qu'il s'agit réellement d'« un catalogue à peu près complet » (7) des monastères réformés par Benoît en Aquitaine et en Septimanie. Certes, si l'Astronome dans sa *Vie de Louis le Pieux* compte Charroux parmi les monastères construits complètement ou restaurés par les soins de Louis le Pieux (8), cela s'accorde bien avec le témoignage du *Liber de constitutione* ; celui-ci signale en effet qu'après son avènement en 814 Louis fit remplacer une partie des bâtiments claustraux construits en bois par des constructions de pierre (9). Mais il n'y a aucun témoignage direct quant à une activité quelconque de Benoît d'Aniane à Charroux. Ici comme ailleurs la documentation ne permet point de rattacher uniquement à ce personnage toutes les activités visant au développement de la vie monastique en Aquitaine (10).

Grâce aux actes royaux insérés dans le *Liber de constitutione* nous possédons quelques points de repère pour l'histoire de Charroux au IX^e siècle. Le 12 février 815 l'abbé Justus obtint un précepte de Louis le Pieux accordant la liberté des élections abbatiales (11). Vers cette époque Claudius, futur évêque de Turin, rédigea à la cour d'Aix-la-Chapelle son commentaire de saint Mathieu et le dédia

(7) *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, t. I, Siegburg, 1963, p. 497 ; cf. J. SEMMLER, *Karl der Grosse, op. cit.*, p. 260 sv. avec n. 21.

(8) C. 19, *MGH. SS.* 2, p. 616 ; cf. Ph. WOLFF, *op. cit.*, p. 298 sv.

(9) Cf. P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. 11 sv. : *Hic autem toto post patrem regno potitus, illam Karroffensis monasterii partem quam lignorum materia pro festinatione operis supradiximus expletam, lapideo consummavit opere* (p. 12).

(10) Cf. Ph. WOLFF, *op. cit.*, p. 297 ss.

(11) J.F. BÖHMER, *Regesta Imperii I, Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, bearb. von E. MÜHLBACHER, réimpression Hildesheim, 1966, n° 573 ; P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. 13 ss. Cf. J. SEMMLER, *Traditio, op. cit.*, p. 7.

à l'abbé et à la communauté des moines de Charroux (12). Le 13 août 830 Louis et son fils Lothaire donnèrent à l'abbé Gunbaldus des biens fiscaux dans les *pagi* de Beauvais, de Reims et de Meaux (13). Il est possible que cette donation importante de biens situés outre-Loire ait été effectuée au cours des événements qui, à partir de mars-avril 830, aboutirent à une révolte contre Louis le Pieux ou plutôt contre l'influence de sa femme Judith et du fameux Bernard de Septimanie. Si ce précepte a été expédié à la requête de Lothaire I^{er}, cela peut s'expliquer par le fait que l'abbé Gunbaldus sympathisait avec le parti d'opposition. On sait d'ailleurs qu'en 830 Judith et ses frères Conrad et Rodolphe furent exilés dans des monastères situés en Aquitaine (14). Enfin ce Gunbaldus a obtenu l'octroi d'une exemption de tonlieux sur la Loire et autres fleuves pour trois bateaux qui navigaient pour le compte du monastère ; la requête de l'abbé et de la communauté avait été transmise par le moine Bladenus. Malheureusement, dans la copie de ce diplôme que présente le *Liber de constitutione*, le protocole final a été omis ; pourtant le texte donne quelques indications qui permettent de fixer la date d'expédition entre les années 815 et 825 ou bien entre 831 et 833 (834), et il est fort possible que le diplôme ait été expédié en automne 832, lorsque l'empereur a passé quelques semaines en Limousin (15).

Alors que ces sources fournissent plutôt des renseignements sur l'histoire événementielle de l'abbaye, un autre témoi-

(12) MGH *Epp.* 4, p. 593 sv. n° 2 ; cf. M. MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, réimpression, München, 1959, p. 390.

(13) BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten*, n° 876 ; P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. 15 ss.

(14) B. SIMSON, *Jahrbücher des Fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, t. I, réimpression, Berlin, 1969, p. 350 sv.

(15) BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten*, n° 913 ; P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. 17 ss. et p. 17, n. 5 pour la date. Cf. *ibid.*, p. 18 : ... *missa petitione per virum venerabilem Bladenum religiosum monachum* ... Sur des diplômes perdus datant de l'époque de Louis le Pieux, BÖHMER-MÜHLBACHER, *op. cit.*, p. 843, n° 82 et G. TESSIER, *op. cit.*, p. 24 sv, n° 236bis.

gnage révèle plutôt des aspects de sa vie interne ; il n'a pas encore attiré l'attention qu'il mérite. Il s'agit d'une liste des moines de Charroux. Elle se trouve dans le *Liber Memorialis* de l'abbaye de Reichenau. C'est l'abbé Gunbaldus qui y tient la première place, et le moine Bladenus, connu par le précepte impérial de 832 (?), ne manque pas non plus dans la liste de la communauté monastique (n° 43) (16) :

NOMINA FRATRUM CARROFENSIS MONASTERII

- | | | |
|-----------------------|---------------------------|--|
| 1. Gunbaldus abbas. | 67. Mauricus. | 68. Sulpicius
[diaconus. |
| 2. Hugo diaconus. | 3. Acfredus. | 69. Gato. 70. Gairau. 71. Mau-
[ringus. |
| 4. Bertramnus. | 5. Richardus. | 72. Sentardus. 73. Seruusdei. |
| 6. Ragambertus. | 7. Frodbertus
[presb. | 74. Dodolbertus. 75. Stephanus. |
| 8. Cristianus presb. | 9. item Cristianus presb. | 76. Adillus. 77. Gairulfus. |
| 10. Austinus. | 11. Petolenus. | 78. Iustus. 79. Frodgarius. |
| 12. Cristianus. | 13. Inglemarus. | 80. Frotarius. 81. Abbo. |
| 14. Adaluic. | 15. Ymnoгийus. | 82. Leotarius. 83. Amalgarius. |
| 16. Itbodus. | 17. Febroarius. | 84. Dructadus. |
| 18. Ramistanus. | 19. Godobertus presb. | |
| 20. Bertilaicus. | 21. Atto. | |
| 22. Ingelarius. | 23. Fulcarius. | |
| 24. David. | 25. Ioannes. | |
| 26. Albodus. | 27. Dodolenus. | |
| 28. Samson. | 29. Boso. | 30. Asul-
[fus. |
| 31. Audenus. | 32. Berlandus. | |
| 33. Bonifacius presb. | 34. Bertilaicus presb. | |
| 35. Betramnus presb. | 36. Acfredus. | 37. Trutmarus. |
| 38. Bertramnus. | 39. Aigramnus. | |
| 40. Leotgarius (16a). | 41. Ermen-
[bertus. | |

(16) Zentralbibliothek Zürich, Ms. Rh. hist. 27, p. 89. Une édition fautive de la liste a été donnée par P. PIPER, *MGH Libri confraternitatum*, 1884, p. 254.

(16a) PIPER, *Leozgarius*.

42. Unbertus. 43. Bladenus.
 44. Ebraldus. 45. Gunsmarus.
 46. Censaldus. 47. Ebrobertus.
 48. Ditbertus. 49. Bertarius.
 50. Unbertus. 51. Eroalus.
 52. Dructadus.
 53. Ebrinus presb.
 54. Adefredus. 55. Unbertus.
 56. Adraldus. 57. Daniel.
 58. Ansbertus. 59. Grimbertus
 [presb.
 60. Dodolenus. 61. Uualtarius.
 62. item Uualtarius.
 63. Dotbertus. 64. Unalafredus.
 65. Rannulfus (16b). 66. Ioseph.

Le *Liber Memorialis* de Reichenau a été commencé en 826. La liste provenant de Charroux ne compte cependant point au nombre des insertions qui ont été faites au cours de la rédaction de l'original de ce livre (17) ; elle y a été inscrite quelques années après cette date, ce qui est prouvé par la place qu'elle tient dans l'ensemble du *Liber* aussi bien que par les particularités paléographiques. Mais, si la liste a été inscrite à Reichenau après 826, date de « l'inauguration » du *Liber Memorialis*, il se peut toutefois qu'elle ait été rédigée à Charroux quelque temps déjà avant cette date, soit qu'on ait envoyé une liste pour ainsi dire « vieillie », soit que cette liste ait été transmise à Reichenau sans y être inscrite sur-le-champ dans le *Liber Memorialis*.

Une telle supposition se fonde sur le fait que la deuxième place, après l'abbé et avant tous les moines-prêtres, est réservée

(16b) PIPER, *Rannulfus*.

(17) C'était l'opinion erronée de P. DE MONSABERT, *op. cit.*, p. XXXVI. Sur le *Liber Memorialis* de Reichenau voir en dernier lieu K. SCHMID, *Probleme der Erforschung frühmittelalterlicher Gedächtnisbücher (Frühmittelalterliche Studien 1, 1967)* p. 372 ss. Pour l'utilisation des *Libri Memoriales* en tant que témoignages historiques cf. G. TELLENBACH, *Der Liber Memorialis von Remiremont. Zur kritischen Erforschung und zum Quellenwert liturgischer Gedenkbücher, Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 25, 1969, p. 64 ss.

vée à un certain *Hugo diaconus*. Il s'agit d'un personnage bien connu : Hugues, fils illégitime de Charlemagne, frère de l'archevêque de Metz Drogon, (archi)chancelier de son demi-frère Louis le Pieux depuis 834, abbé de Saint-Bertin et de Saint-Quentin et qui mourut le 14 juin 844, victime de la lutte entre Charles le Chauve et Pépin II (18). Aucun doute n'est possible quant à l'identité de ce chancelier de race royale avec le diacre Hugues de la liste. Nous possédons un chant qui a été composé probablement peu après la bataille désastreuse d'Angoumois, le *Planctus Ugoni abbatis*. C'est Pépin II que le poète y fait parler de la manière suivante, pour se plaindre la mort de son grand-oncle (19) :

*Karroff oneste collocetur tumulo,
 de quo sacerdos extitit ac monachus,
 et ubi vivens postulavit mortuum
 se sepeliri.*

Mais pourquoi ce prince carolingien était-il entré à l'abbaye de Charroux ? Il est très probable que le séjour dans cette abbaye lui fut imposé en 818, au moment où Louis le Pieux, irrité de la révolte de Bernard roi d'Italie et se méfiant de ses demi-frères Drogon, Hugues et Théodoric, s'était décidé à les vouer à la cléricature. Pour quelque temps ils disparurent tous dans divers monastères (20). On

(18) *Annales de Saint-Bertin*, a. 844, éd. F. GRAT, J. VIELLIARD, S. CLÉMENCET, Paris, 1964, p. 46. Sur le personnage d'Hugues cf. Ph. GRIERSON, *Hugues de Saint-Bertin : était-il archichapelain de Charles le Chauve ?*, *Le Moyen Age*, 44, 1934, p. 241 ss. ; J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. I (*Schriften der MGH* 16/1, Stuttgart, 1959), p. 83 sv. ; K.F. WERNER, *Die Nachkommen Karls des Grossen bis um das Jahr 1000*, dans *Karl der Grosse*, t. 4, Düsseldorf, 1967, p. 445 et *Tafel*, Gen. II, i 17.

(19) *MGH Poetae lat.* 2, p. 139 sv., le texte cité p. 140. Cf. E. DÜMLER, *ibid.*, p. 137 et F. LOT, L. HALPHEN, *Le Règne de Charles le Chauve*, t. I (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 175, Paris, 1909), p. 115, n. 1.

(20) Hugues avait d'abord passé quelque temps auprès de Frothaire évêque de Toul : *MGH Epp.* 5, p. 279, n° 4 ; B. SIMSON, *op. cit.*, p. 127, n. 5.

sait que plus tard, en revanche, Drogon et Hugues ont rempli de hautes fonctions ecclésiastiques et administratives. Il apparaît donc que la date à laquelle ce dernier a quitté Charroux pourrait évidemment nous fournir un *terminus ante* pour la rédaction de la liste. En outre, comme le dit le passage du *Planctus* cité ci-dessus, c'est à Charroux qu'Hugues a été ordonné prêtre, alors que la liste le signale encore comme diacre. Par conséquent, c'est quelque temps avant son départ de Charroux que cette liste a été rédigée.

En vue de l'interprétation de ce témoignage il est fâcheux que la date du moment où Hugues a été revêtu de ses hautes charges soit toujours controversée.

1. Depuis juillet 834 il remplit les fonctions d'(archi-)chancelier auprès de Louis le Pieux, succédant à Theoto abbé de Marmoutier, qui fut tué peu avant (21).

2. En sa qualité d'abbé de Saint-Bertin il est mentionné non seulement en 836 mais déjà le 13 août 835, date d'un diplôme de Louis pour cette abbaye (22), qui fut expédié au cours de la deuxième année du gouvernement abbatial d'Hugues ; en conséquence celui-ci a pris la charge d'abbé avant le 13 août 834 (23).

(21) BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten*, n° 929 ; J. FLECKENSTEIN, *op. cit.*, p. 83.

(22) BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten*, n° 946 ; M. GYSSELING-A.C.F. KOCH, *Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta* I, 1950, p. 53, n° 30. L'année 836 a été proposée par J. FLECKENSTEIN, *op. cit.*, p. 107 et par K.F. WERNER, *op. cit.*, Tafel.

(23) *Folcwini Gesta abbatum S. Bert. c. 53*, MGH SS 13, p. 616 : *Abbate autem Fridugiso migrante a seculo, Hugo venerabilis, filius Karoli regis Magni ... in abbatia successit anno incarnationis Domini 834. et prefati regis Hludowici 21. Qui anno regiminis sui 2. predictum regem adiens ...* Ce dernier passage du texte vise l'expédition du diplôme n° 946, du 13 août 835. Le prédécesseur d'Hugues, Fridugis abbé de Saint-Martin de Tours, gouverna l'abbaye depuis 820 (*Folcwini Gesta c. 47, ibid.*, p. 614) ; il mourut pendant la quatorzième année de son abbatial (*Miracula S. Bertini* I, 7, *Acta Sanctorum OSB*, t. 3/1, p. 122), un 10 août (*Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, éd. A. MOLINIER, *Recueil des Historiens de la France, Obituaires* 1/1, Paris, 1902, p. 269), donc le 10 août 833.

3. La date de son avènement comme abbé à Saint-Quentin, est encore plus incertaine (24). K.F. Werner a avancé l'hypothèse qu'Hugues y a été revêtu de la dignité abbatiale en 822-823 ou bien au plus tôt en 822, « parce qu'à ce moment la réconciliation entre l'empereur Louis et ses demi-frères était réalisée » (25). En effet, Drogon, frère aîné d'Hugues, fut sacré évêque de Metz au mois de juin 823 (26). Si en même temps, selon l'hypothèse de K.F. Werner, le puîné Hugues a pu quitter son exil involontaire, il serait positivement prouvé que la liste insérée après 826 dans le *Liber Memorialis* à Reichenau a été rédigée avant 822-823. Cependant, en cette matière on n'en n'est point réduit à de pures conjectures. Une notice provenant de Saint-Quentin nous fait savoir que le 25 octobre 835 l'abbé Hugues procéda à la translation des reliques du patron de l'abbaye en présence des évêques de Noyon, de Laon et de Paderborn : *... anno octingentesimo tricesimo quinto Christi incarnationis, siquidem Hludowici imperatoris vicesimo secundo, necnon ipsius abbatibus secundo* (27). Il en résulte qu'Hugues est devenu abbé de Saint-Quentin entre octobre 833 et octobre 834. En outre, la translation des reliques de S. Cassianus d'Autun, faite aussi à l'initiative d'Hugues, eut lieu en 840. [La date de 830, qu'on a proposée, est erronée (28).]

(24) Cf *Folcwini Gesta c. 57, op. cit.*, p. 617 ; les autres sources : B. SIMSON, *Jahrbücher*, t. 2, réimpression, Berlin, 1969, p. 239 sv. et E. DÜMLER, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, t. 1, réimpression, Darmstadt, 1960, p. 247 sv. ; cf F. LOT - L. HALPHEN, *op. cit.*, p. 114 sv.

(25) *Op. cit.*, Tafel et texte p. 445. Voir *Ann. regni Francorum a. 822*, éd. F. KURZE, MGH SS *rer. Germ.* (1895), p. 158.

(26) *Ibid. a. 823*, p. 161. Cf Chr. PFISTER, L'archevêque de Metz Drogon (823-856), *Mélanges Paul Fabre*, 1902, p. 105.

(27) MGH SS 15/1, p. 270.

(28) *Adventus S. Cassiani*, MGH SS 15/1, p. 271 n. 1 ; *Acta Sanctorum Aug. 2*, p. 66 ; *Ann. S. Quintini Veromand. a. 840*, MGH SS 16, p. 507. La date de 830 a été proposée par E. DÜMLER, *op. cit.*, p. 247, n. 3.

4. Au dire des *Annales Lobienses*, l'empereur a donné en 825 *cenobia sancti Quintini et Laubiense et plura alia* à son demi-frère (29). Mais il ne s'agit-là que d'une paraphrase et d'une amplification d'un passage de la « Vie de Louis » du chorévêque Thégan, qui résume les événements de 818 tout en les confondant avec la réconciliation postérieure (30). Hugues n'est devenu abbé de Lobbes ni en 825 ni plus tard ; il n'y a pas de place pour lui dans le catalogue des abbés de ce monastère (31).

Bref, les renseignements prosopographiques énumérés ci-dessus montrent clairement qu'Hugues a été chargé des fonctions d'archichancelier en même temps que du gouvernement abbatial à Saint-Bertin et à Saint-Quentin et qu'il remplissait toutes ces charges dès l'été de 834 ; c'est dire qu'il vécut à Charroux très probablement jusqu'en 834. Si, au dire du *Planctus*, Hugues a voulu être enseveli dans ce monastère, c'est parce qu'il avait fait un assez long séjour à Charroux. En outre, si le *Planctus* affirme qu'Hugues n'a quitté Charroux qu'après avoir été consacré prêtre, on peut facilement se convaincre que cette information est tout à fait

(29) MGH SS 2, p. 195.

(30) C. 24, MGH SS 2, p. 596. La question de savoir si Hugues a été abbé de Lobbes est controversée : cf. B. SIMSON, *Jahrbücher*, t. 2, p. 240 et n. 1 ; ; E. DÜMLER, *op. cit.*, p. 247 et n. 3 ; F. LOT-L. HALPHEN, *op. cit.*, p. 114. Utilisation de l'œuvre de Thégan dans les *Annales Lobienses* : W. WATTENBACH - W. LEVISON - H. LÖWE, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 3. Heft, Weimar, 1957, p. 333, n. 140. Les racontars de la chronique de Novalèse, selon lesquels Hugues aurait été novice et plus tard abbé de ce monastère (*Chron. Novaliciense* III, 15 et 25 ss., MGH SS 7, pp. 102 et 105 sv.) sont dénués de fondement : cf. E. MÜHLBACHER dans MGH DD *Karol.* 1, p. 302 sv., n° 225.

(31) Cf. *Folcuini Gesta abbatum Lobiensium* c. 9 ss., MGH SS 4, p. 59 sv. ; *Ann. Laubienses*, *ibid.*, p. 13. Voir les justes remarques de J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes depuis ses origines jusqu'en 1700* (Université de Louvain. Recueil de travaux publ. par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 24^e fasc., Louvain-Paris, 1909), p. 34 ss., qui renvoie au catalogue des abbés de Lobbes dans le *Liber Memorialis* de Remiremont, où l'on ne trouve pas non plus un abbé de ce nom.

exacte. En se fondant sur les normes canoniques qui prescrivent un âge d'au moins trente ans pour accéder à la prêtrise, normes qui, suite à la réforme ecclésiastique de Charlemagne, ont été recommandées et proclamées maintes fois par les conciles francs (32), il est permis de conjecturer qu'Hugues, né entre 802 et 806 (33), reçut la prêtrise au commencement de la troisième décennie du IX^e siècle. Il en résulte que la liste des moines de Charroux qui s'ouvre par le nom de l'abbé Guntbaldus (830-832 ?), et qui donne encore au fils de Charlemagne la qualité de diacre, a été rédigée vers 830. On envoya immédiatement cette liste à Reichenau où elle fut inscrite dans le *Liber Memorialis* inauguré en 826.

En prenant cette date pour base, il est possible d'identifier le moine *Uualafredus*, rangé vers la fin de la liste apparemment parmi les jeunes membres de la communauté (n° 64), avec un personnage du même nom qui a été abbé de Charroux et qui mourut avant 862 (34). Un des successeurs de cet abbé s'appelait Frotarius ; voilà encore un nom qui se rencontre dans la liste (n° 80). En la personne de cet abbé Frotarius on a voulu reconnaître le célèbre Frotaire archevêque de Bordeaux et de Bourges (35).

(32) J. BLOKSCHA, Die Altersvorschriften für die höheren Weihen im ersten Jahrtausend, *Archiv für kath. Kirchenrecht*, 111, 1931, p. 78 ss.

(33) Ainsi K.F. WERNER, *op. cit.*, Tafel ; cf. NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, I, 2, éd. Ph. LAUER (Les classiques de l'histoire de France au moyen âge, vol. 7, Paris², 1964), p. 6. Voir pourtant B. SIMSON, *Jahrbücher*, t. I, p. 23, n. 2.

(34) Le premier successeur de l'abbé Guntbaldus qui soit connu par son nom est Walefredus, mentionné dans un précepte de Charles le Chauve : G. TESSIER, *op. cit.*, p. 23 ss., n° 236bis, 840-861. Après lui on rencontre un abbé Guillaume lors du concile de Soissons (862) : *Guilhelmus abba Karrofensis monasterii subscripsi* (J. TARDIE, *Monuments historiques*, Paris, 1866, p. 122, n° 187).

(35) Un certain Frotharius abbé de Charroux se rencontre dans les diplômes de Charles le Chauve, n° 374 (G. TESSIER, *op. cit.*, p. 333 sv., « fin de 869-874, octobre ») et n° 375 (*ibid.*, p. 334 ss., sous la même date). D'accord avec L. AUZIAS (*op. cit.*, p. 377 sv., 528 et 531), G. TESSIER a identifié cet abbé avec Frotaire archevêque de Bordeaux-Bourges (*op. cit.*, p. 332). Cf. en dernier lieu J. WOLASCH,

Le nombre de 84 moines que comptait Charroux un demi-siècle après sa fondation permet de compter cette abbaye parmi les communautés monastiques importantes du royaume franc au IX^e siècle (36) ; cela confirme fort bien ce que les autres sources nous apprennent sur le rang qu'occupait ce monastère à l'époque carolingienne. En outre cette liste constitue une source de première valeur parce qu'elle révèle les relations suivies qu'entretenait une grande abbaye d'Aquitaine au temps de Louis le Pieux non seulement avec la cour (37) mais aussi avec les régions lointaines de l'est du royaume. Une autre preuve de l'importance de cette abbaye c'est le long séjour qu'y fit le fils de Charlemagne. Peut-être la présence de ce prince carolingien donne-t-elle une indication sur la voie par laquelle notre liste a pu parvenir au monastère de Reichenau. En tout cas, elle témoigne avec éloquence des rapports de confraternité spirituelle qu'entretenaient les monastères à l'époque carolingienne.

Münster/Westf.

Otto Gerhard OEXLE.

Königtum, Adel und Klöster im Berry während des 10. Jahrhunderts, dans *Neue Forschungen über Cluny und die Cluniacenser*, hrsg. von G. TELLENBACH, Freiburg, 1959, p. 27. En tout cas, un certain *Grimpharius* a été abbé de Charroux en octobre 874 : P. DE MONSABERY, *op. cit.*, p. 88 ss., n° 2.

(36) Cf U. BERLIÈRE, Le nombre des moines dans les anciens monastères, *Revue Bénédictine*, 41, 1929, p. 231 ss. et 42, 1930, p. 19 ss.

(37) Voir ci-dessus p. 196.

Recherches sur la restitution ou la cession de dîmes aux églises dans le diocèse de Liège du XI^e au début du XIV^e siècle

Le problème du retour des dîmes dans le patrimoine ecclésiastique est bien connu, encore qu'Augustin Fliche (1) ait fait remarquer qu'on ne pouvait le résoudre en l'absence de monographies locales. Pour l'Empire, il n'existe pas, à notre connaissance, d'études du genre. Pour la France, on possède quelques sondages assez disparates, consacrés surtout aux restitutions d'églises (2). Pour la Belgique, le P. de Moreau (3) constatait il y a vingt-cinq ans « qu'aucune étude sérieuse ou spéciale n'a encore été consacrée à ce sujet » (4). Tout compte fait, c'est encore dans l'ouvrage de Paul Viard

(1) A. FLICHE, *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne*, t. VIII de l'*Histoire de l'Église*, Paris, 1940, p. 411.

(2) M. DILLAY, Le régime de l'église privée du XI^e au XIII^e siècle dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, *Revue historique du droit français et étranger*, 4^e série, t. IV, 1925, pp. 283-294 ; G. MOLLAT, La restitution des églises au patrimoine ecclésiastique en France du IX^e au XI^e siècle, *Revue historique du droit français et étranger*, 4^e série, t. XXVII, 1949, pp. 399-423 ; A. CHEDEVILLE, Les restitutions d'églises en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. III, 1960, pp. 209-217 ; G. CHARTRIER, *Les dîmes du chapitre Saint-Pierre de Lille*, Université de Lille, Thèse de doctorat en droit, 1936 ; G. DEVALLY, Une enquête en cours. L'application de la réforme grégorienne en Bretagne, *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, pp. 293-316.

(3) E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. III, 1945, p. 381.

(4) Il existe cependant une étude du régime paroissial au pays de Waas, qui consacre quelques pages aux dîmes : K. VOSSEN, *Ontstaan der Parochies in het Land van Waas*, *Annales du cercle archéologique du Pays de Waas*, t. LIII-LIV, 1942, pp. 9-132. Une thèse sur *Les restitutions d'églises et de dîmes dans l'archidiocèse d'Ardenne*,